



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 12 avril 2018

DÉLIBÉRATION

N° 41 - 12.04.2018

En exercice.....26
Présents.....22
Votants.....25
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
22. ETUDES ET TRAVAUX
GÉNIE CIVIL

Projet d'immersion expérimental de récifs artificiels
(RECIF 17) – Participation financière

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,
Le 12 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 5 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Francis VILLEDIEU.

Secrétaire de séance : M. Gérard JUIN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201841-DE
Reçu le 13/04/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 12 avril 2018

DÉLIBÉRATION

N° 41 - 12.04.2018

En exercice....26
Présents.....22
Votants.....25
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES
22. ETUDES ET TRAVAUX
GÉNIE CIVIL**

**Projet d'immersion expérimental de récifs artificiels
(RECIF 17) – Participation financière**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

Vu le Budget Primitif 2018 du Budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 12 avril 2018,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment l'alinéa 8 du 3ème groupe de l'article 5.1 relatif à la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines, entérinés par arrêté préfectoral n°2500-DRCTE-BCL en date du 7 décembre 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°15-2847 du 9 octobre 2015 relatif à la concession expérimentale au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Poitou-Charentes (CRPMEM PC),

Vu le courrier daté du 5 décembre 2017, relatif à une demande de participation du Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole (CREAA) Nouvelle Aquitaine concernant un projet d'immersion expérimentale de récifs artificiels en Charente Maritime (programme RECIF17),

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 avril 2018,

Considérant que ce projet est né d'une initiative du Conseil Départemental de Charente Maritime qui a sollicité le Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole (CREAA) pour réaliser une étude d'opportunité ;

Considérant les études d'avant-projet qui se sont déroulées de 2011 à 2014 et ont permis de définir un projet d'immersion expérimentale de récifs « RECIF17 », afin notamment de soutenir les populations halieutiques locales ;

Considérant que les études réglementaires ont été produites, qu'une enquête publique a été réalisée du 27 mai au 30 juin 2015 et qu'un arrêté préfectoral a été délivré en date du 9 octobre 2015 pour une durée de 6 ans au bénéfice du CRPMEM PC ;

Considérant que le CRPMEM PC n'existe plus et qu'il a été remplacé par le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins 17 (CDPMEM 17), s'accompagnant d'une diminution des ressources financières pour réaliser le portage du dossier ;

Considérant que le CREAA assure par voie de convention avec le CDPMEM 17, la mise en place et le suivi de l'immersion expérimentale et en assure à ce titre la charge financière ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201841-DE
Reçu le 13/04/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 12 avril 2018

DÉLIBÉRATION

N° 41 - 12.04.2018

En exercice.....26
Présents.....22
Votants.....25
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
22. ETUDES ET TRAVAUX
GÉNIE CIVIL
Projet d'immersion expérimental de récifs artificiels
(RECIF 17) – Participation financière

Considérant le plan de financement transmis par le CREAA pour la période 2017-2018 :

DEPENSES		RECETTES		
Moyens techniques	76 850 €	REGION	46 875 €	42,5%
Matériels	6 532 €	DEPARTEMENT	46 875 €	42,5%
Prestations	7 800 €	AUTRES CO-FINANCEURS	16 544 €	15 %
Communication	2 000 €			
Animation	17 112 €			
TOTAL	110 294 €		110 294 €	100 %

Considérant la demande de co-financement du CREAA dans son courrier daté du 5 décembre 2017 d'un montant de 3 000 €, soit 2,72 % ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2018 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à verser une subvention au CREAA Nouvelle Aquitaine représentant 2,72 % du coût du programme 2017-2018 pour la fabrication, l'immersion et l'exécution des premiers suivis dans le cadre de la réalisation de récifs artificiels expérimentaux, soit un montant de 3 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Affichée le :
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

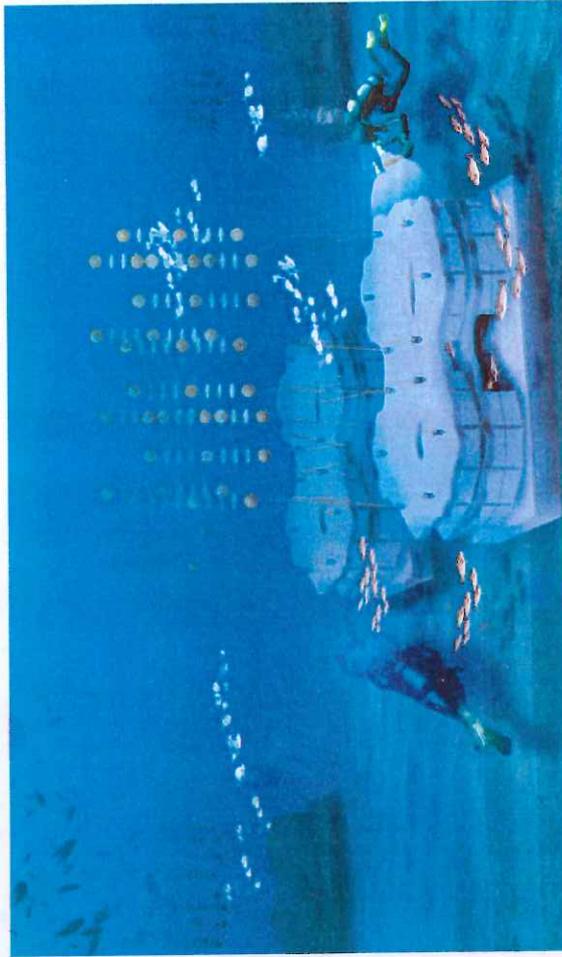
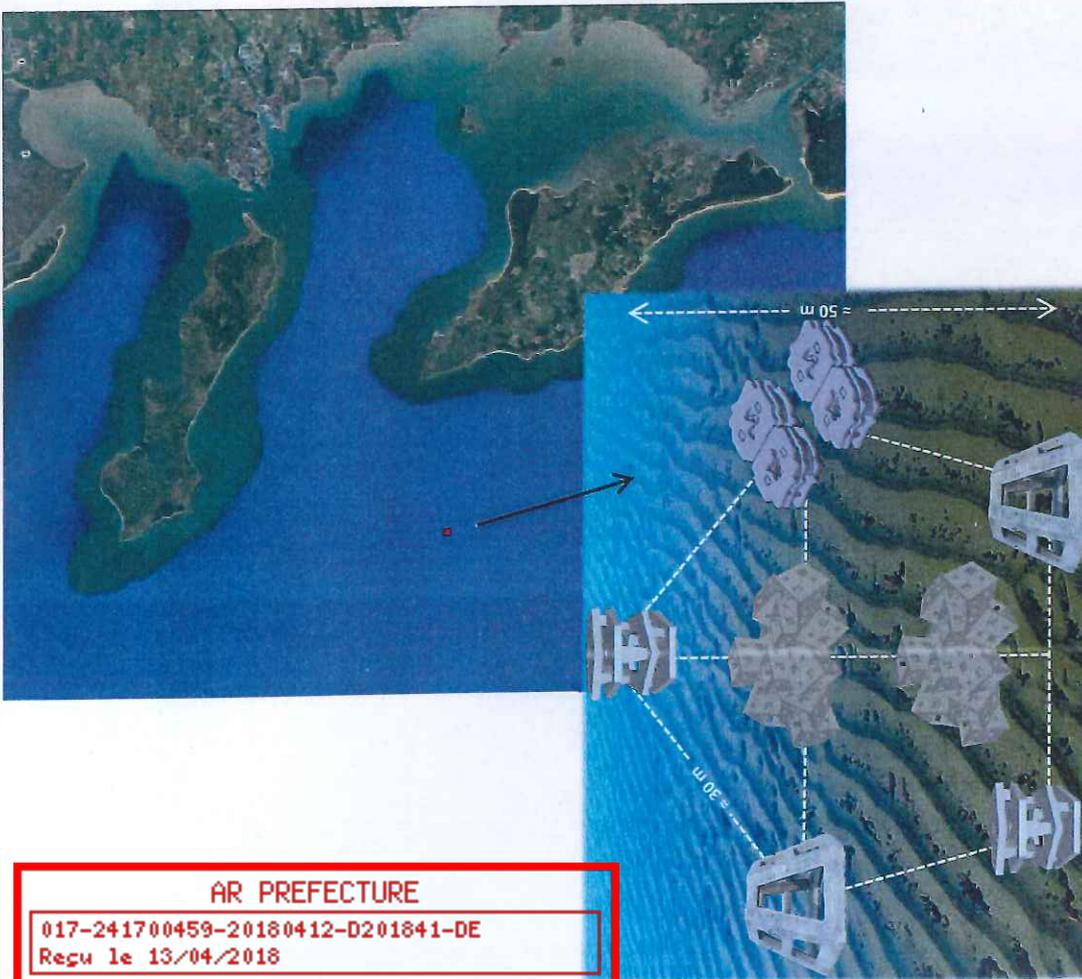
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201841-DE
Reçu le 13/04/2018

RECIF 17

Récifs artificiels Expérimentaux de Chardonnière Immergés
pour la Faune marine en Charente-Maritime



Immersion des structures

Programme réalisé avec la participation financière de :



Contact :
CREAA : creaa@wanadoo.fr